



RCS : SAINTES

Code greffe : 1708

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SAINTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00342

Numéro SIREN : 478 758 824

Nom ou dénomination : A TRI OHM

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2016 sous le numéro de dépôt 2233

SELARL PAYET - FILLOUX Associés
BP 20036
30 Rue Marcelin Berthelot
17100 SAINTES

Nos références : / MVE

SAINTES, le 18 Août 2016

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 478 758 824
Numéro de gestion : 2004 B 00342
Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Dénomination : A TRI OHM
Adresse : 8, RUE des Fougères
Zone Industrielle de l'Ormeau de
17100 SAINTES

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de SAINTES certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 2233
Date du dépôt: 18/08/2016

- *Acte en date du : 01/08/2016*
Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation

Le Greffier,



3435

YALE

LEAH

COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrit à la cour d'appel de Poitiers

EXPERT COMPTABLE
inscrit au tableau de l'ordre de la région de Poitiers

Déposé le 18 AOUT 2016
N° RCS Ou B 342
N° de dépôt 2233

SARL A TRI OHM
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 100 €
8, Rue Des Fougères
ZI l'Ormeau De Pied

17100 – SAINTES

R.C.S. Saintes 478 758 824

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ POUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

(Articles L.223.43 et L 224-3 du Code du Commerce)

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'Assemblée Générale de la SARL A TRI OHM en date du 11 juillet 2016, et en application de l'article L. 223 - 43 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société préalablement à sa transformation en Société par Actions Simplifiée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- La société a été créée courant septembre 2004. Cette société détient des participations financières dans les filiales d'exploitation, auprès desquelles des prestations de directions sont assurées dans les cadres légaux et réglementaires.
- Montants des capitaux propres au 31/12/2015 : 330545 € soit 81% du total du bilan (dont 78% par le capital social et les réserves au 31/12/2015)

Chiffre d'affaires HT des trois derniers exercices :

- - au 31/12/2015 : 118 560 €
- - au 31/12/2014 : 118 560 €
- - au 31/12/2013 : 118 560 €

Résultats d'exploitation des trois derniers exercices :

- - au 31/12/2015 : 13 019 €
- - au 31/12/2014 : 13 709 €
- - au 31/12/2013 : 24 200 €

- La recherche d'éléments de passif, et les démarches entreprises en ce sens, n'ont pas abouti à la découverte de passifs non comptabilisés. De même, la consultation et les éléments juridiques collectés ont permis de constater qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la clôture.
- L'encaissement des produits d'exploitation s'effectue selon un délai moyen au 31/12/2015 en phase avec la législation. L'actif est composé essentiellement de disponibilités et de valeur des titres de la SA RI2 Electronique pour 340067 €.
- L'actif réalisable et disponible est supérieur au passif exigible.
- Il n'a été relevé l'existence d'aucun événement susceptible de remettre en cause l'avis exprimé dans le présent rapport et survenu entre la date d'établissement des comptes qui servent de base de la transformation, soit le 31 décembre 2015, et la date du présent rapport sur la transformation.
- Les observations rapportées ci-dessus permettent d'affirmer que la situation financière de la société est saine.

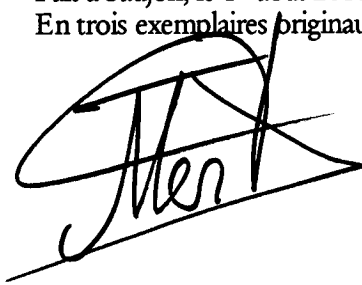
En application de l'article L. 224 - 3 du Code de Commerce, nous avons procédé à l'appréciation de la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers qui pourraient exister au profit d'associé ou de tiers.

Nous nous sommes assurés de l'existence et de la nature des biens composant l'actif et avons vérifié que la société est bien titulaire des droits correspondants ; nous avons également vérifié la réalité des éléments de passif et qu'il n'existe pas d'éléments significatifs qui n'y seraient pas comptabilisés.

Nous sommes assurés également que la valeur des différents éléments actifs et passifs a été déterminée conformément aux principes comptables.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social et nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Saujon, le 1^{er} août 2016.
En trois exemplaires originaux

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Merit', with a large, sweeping flourish above it.

Florent MERIT
Commissaire aux Comptes